

2018-08-06 PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ PIKE RIVER

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité Pike River tenue en la salle de l'hôtel de ville lundi, le 6 août deux mille dix-huit à dix-neuf heures trente conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

À cette séance sont présents Mesdames les conseillères Nathalie Dorais, Patricia Rachofsky, Hélène Campbell, Marianne Cardinal et monsieur le conseiller Jean Asnong.

Formant quorum sous la présidence de Martin Bellefroid, maire.
La directrice générale/secrétaire-trésorière, Sonia Côté est aussi présente.
Absence : le conseiller Stephan Duquette

OUVERTURE

Ouverture de l'assemblée à 19 h 40

2018-221 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 6 AOÛT 2018

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Patricia Rachofsky**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que l'ordre du jour soit adopté et que le point *Affaires nouvelles* reste ouvert.

ADOPTÉ

1. Ouverture de la séance
2. Vérification des présences
3. Adoption de l'ordre du jour du 6 août 2018
4. Première période de questions (10 minutes)
5. a) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018
b) Adoption de la séance extraordinaire du 16 juillet 2018
6. Suivi des procès-verbaux du 9 et 16 juillet 2018
7. Suivi des dossiers de la MRC Brome Missisquoi

8. ADMINISTRATION

- a. Adoption Contrat de travail DG Sonia Côté / **REPORTÉ**
- b. Adoption Entente de travail adj. adm. Pascale Massé
- c. Adoption contrat d'embauche Gérard Simard
- d. Entente avec la Ville de Bedford / eau potable **REPORTÉE**
- e. Appui au projet du CPE Pommettes rouges de Bedford
- f. Livre de M. Philippe Fournier /Les Carrières

9. VOIRIE/COURS D'EAU

- a. Paiement décompte no.2 travaux chemin des Rivières
- b. Paiement : Libérer retenue provisoire / chemin des Rivières / **REPORTÉ**
- c. Paiement déc. 3/ libérer retenue finale chemin du Moulin

- d. Paiement facture Stanbridge-Station/ travaux face au 734 rg St-Henri
- e. Lettre de Mme Denise Turcotte

10. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- a. Entente de service Urbanisme avec St-Armand

11. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- a. Paiement facture / sorties juin 2018
- b. Choix de couleur / plaques de # civique

12. LOISIRS/CULTURE/MÉDIATHÈQUE

13. HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Offre de service / collectes ordures temporaires / NOPAC
- b. AO : collecte recyclage / modifier réso 2018-0016
- c. AO : collecte matières organiques /modifier réso 2018-208
- d. Achat de bacs roulants pour ordures
- e. Achat de petits bacs de cuisine / matières organiques

14. FINANCES ET IMMOBILISATION

- a. Remboursement achat arbres / arbustes
- b. Contribution au Journal Le Saint-Armand / 15e anniversaire

15. BÂTIMENT/HÔTEL DE VILLE

16. Correspondances

17. Rapport des inspecteurs/pour info aux membres du conseil

18. Approbation des salaires versés et à payer

19. Approbation des dépenses incompressibles/ juillet 2018

20. Adoption des comptes/juillet 2018

21. Affaires nouvelles

22. Deuxième période de questions/30 minutes

23. Levée de la séance

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

DÉBUT : 19 h 41

FIN : 19 h 51

Questions portant sur :

- Fauchage, levée des chemins / pas assez court
- Reste des quenouilles / chemin Archambault

2018-222 2018-222 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018

Il est proposé par **Marianne Cardinal,**

Appuyé par **Patricia Rachofsky,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire 9 juillet 2018 soit adopté tel quel et qu'autorisation soit donnée de s'abstenir d'en faire la lecture aux membres du Conseil en ayant reçu copie dans les délais.

ADOPTÉ

**2018-223 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 16 JUILLET 2018**

Il est proposé par **Nathalie Dorais**,
Appuyé par **Patricia Rachofsky**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire 16 juillet 2018 soit adopté tel quel et qu'autorisation soit donnée de s'abstenir d'en faire la lecture aux membres du Conseil en ayant reçu copie dans les délais.

ADOPTÉ

SUIVI DES PROCÈS VERBAUX

Mme Sonia Côté, directrice générale informe les membres du conseil du suivi des procès-verbaux du 9 et 16 juillet 2018.

SUIVI DES DOSSIERS DE LA MRC BROME MISSISQUOI

- Faillite Récupération 2000 / collectes ordures et recyclage

ADMINISTRATION

**ADOPTION CONTRAT DE TRAVAIL / DIRECTRICE GÉNÉRALE
SONIA CÔTÉ**

REPORTÉ

**2018-224 ADOPTION ENTENTE DE TRAVAIL / ADJOINTE ADMINISTRATIVE
PASCALE MASSÉ**

CONSIDÉRANT l'embauche de Mme Pascale Massé à titre d'adjointe administrative;

CONSIDÉRANT une entente de travail établi entre la municipalité de Pike River (employeur) et Mme Pascale Massé (employé);

CONSIDÉRANT l'acceptation des conditions de la part de l'employé Mme Pascale Massé;

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,
Appuyé par **Jean Asnong**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le conseil municipal autorise le maire, Martin Bellefroid et Madame Sonia Côté, directrice générale à signer ladite entente avec Mme Pascale Massé.

ADOPTÉ

2018-225 ADOPTION ENTENTE DE TRAVAIL / COORDONNATEUR DES TRAVAUX PUBLICS / GÉRARD SIMARD

CONSIDÉRANT l'embauche de M. Gérard Simard à titre de coordonnateur des travaux publics;

CONSIDÉRANT une entente de travail établi entre la municipalité de Pike River (employeur) et M. Gérard Simard (employé);

Il est proposé par **Patricia Rachofsky**,

Appuyé par **Nathalie Dorais**,

Et résolu majoritairement des conseillères présentes :

Que le conseil municipal autorise le maire, Martin Bellefroid et Madame Sonia Côté, directrice générale à signer ladite entente avec M. Gérard Simard.

Le conseiller Jean Asnong enregistre sa dissidence, n'est pas en accord au salaire proposé.

ADOPTÉ à la majorité

2018-226 ENTENTE AVEC LA VILLE DE BEDFORD / MODIFIÉE / BRANCHEMENT EN EAU POTABLE

ATTENDU la réception d'une facture de la part de la Ville de Bedford pour la consommation en eau potable pour la résidence au 734 rang St-Henri Sud;

ATTENDU que depuis 1998 selon les registres de la Ville de Bedford que cette propriété paie une taxe d'eau, mais acheminée à Stanbridge-Station;

ATTENDU que la ville qui dessert le service eau potable doit signer une entente avec la ville ou municipalité où réside le propriétaire desservi;

ATTENDU que selon les recherches effectuées par la Ville de Bedford rien n'a été trouvé pour retracer une servitude ainsi une entente doit être établie et rédigée entre les 2 municipalités pour ainsi régulariser la situation;

ATTENDU que le conseiller Jean Asnong fera les recherches nécessaires au registre foncier à connaître s'il y a servitude du réseau d'aqueduc avec la Ville de Bedford;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Hélène Campbell**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le conseil municipal informe la Ville de Bedford qu'elle ne signera pas la nouvelle entente intermunicipale entre la Ville de Bedford pour objet d'alimenter en eau potable le 734 rang St-Henri Sud.

ADOPTÉ

2018-227 APPUI AUPROJET DU CPE LES POMMETTES ROUGES DE BEDFORD *PROJET D'ÉVEIL À LA LECTURE, À L'ÉCRITURE ET AUX MATHÉMATIQUES* AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES ÂINÉS

CONSIDÉRANT que ce projet vise à rejoindre les enfants et les parents défavorisés dans notre communauté, mais qu'il s'adresse aussi aux autres, en

raison de l'effet bénéfique de l'hétérogénéité, qui est un important facteur de succès grâce aux interactions qu'elle suscite;

CONSIDÉRANT que les interrelations du parent et de l'enfant sont au cœur de ce projet et que cette initiative est basée sur la notion du plaisir, et de l'expérimentation, du parent avec son enfant;

CONSIDÉRANT qu'il inclut aussi un volet d'information et d'outils pouvant soutenir les parents dans le parcours éducatif de leurs enfants;

CONSIDÉRANT que cette initiative vise à développer des actions concertées avec la municipalité et sa bibliothèque ainsi qu'avec d'autres acteurs du milieu pour susciter le goût à la lecture à l'écriture et aux mathématiques;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Hélène Campbell**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que ce conseil appui le CPE Les Pommettes Rouges pour sa demande d'aide financière présentée dans le cadre du programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques au Ministère de la Famille et des aînés.

ADOPTÉ

2018-228 LIVRE DE M. PHILIPPE FOURNIER / LES CARRIÈRES DE CALCAIRE DE BEDFORD ET SAINT-ARMAND

CONSIDÉRANT une demande de la Société d'histoire du Musée Missisquoi pour diffuser le nouveau livre de M. Philippe Fournier, historien de Bedford intitulé : Les Carrières de calcaire de Bedford et Saint-Armand soit en faire l'achat ou en Consignation au bureau municipal;

CONSIDÉRANT un coût de 20 \$ (taxes incluses) du livre;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le conseil municipal autorise la consignation de 10 livres de l'historien, M. Philippe Fournier, à la municipalité de Pike River et lors de la vente des livres; il lui sera remis les frais de vente au fur et à mesure.

ADOPTÉ

VOIRIE/COURS D'EAU

2018-229 PAIEMENT DÉCOMPTRE NO.2 / EUROVIA / TRAVAUX CHEMIN DES RIVIÈRES

CONSIDÉRANT la réception d'une facture de EUROVIA pour les travaux de voirie dans le chemin des Rivières au montant de 15 835.06 \$ taxes incluses qui consiste au paiement du décompte no.2;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Tetrattech chargé du projet;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Nathalie Dorais**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le conseil municipal de Pike River autorise le paiement du décompte no.2 de l'ordre de 15 835.06 \$ (taxes incluses)

ADOPTÉ

PAIEMENT LIBÉRER RETENUE PROVISoire/ EUROVIA / TRAVAUX CHEMIN DES RIVIÈRES

Reporté / RÉSO 2018-184 / séance du 11 juin 2018

2018-230 PAIEMENT DÉCOMPTRE NO.3 / EUROVIA / TRAVAUX CHEMIN DU MOULIN / LIBÉRATION FINALE

CONSIDÉRANT la réception d'une facture de EUROVIA pour les travaux de voirie dans le chemin du Moulin au montant de 8 318.21 \$ taxes incluses qui consiste au paiement du décompte no.3 et libérer la retenue finale;
CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Tetrattech chargé du projet;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le conseil municipal de Pike River autorise le paiement du décompte no.3 de l'ordre de 8 318.21 \$ (taxes incluses) pour la libération finale dans les travaux du chemin du Moulin et d'accepter le certificat de réception définitive des ouvrages et d'autoriser la directrice générale à le signer.

ADOPTÉ

2018-231 PAIEMENT FACTURE STANBRIDGE-STATION/ TRAVAUX RANG SAINT-HENRI / RÉSO 2018-168

CONSIDÉRANT une entente de partenariat demandée par la municipalité de Stanbridge-Station pour une réparation en face du 734 rang Saint-Henri Sud, Réso 2018-168;

CONSIDÉRANT la réception de la facture au montant de 5 271.60 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT un partage à 50-50 et moins les remboursements des taxes par la municipalité de Stanbridge-Station, un montant de 2 292.50 \$ + 114.33 \$ (TVQ) sera la partie de la municipalité de Pike River;

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Appuyé par **Jean Asnong**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le conseil municipal autorise le paiement au montant total de 2 406.83 \$ tel qu'entendu selon la résolution 2018-168.

ADOPTÉ

2018-232 DÉPÔT D'UNE LETTRE DE MME DENISE TURCOTTE, CITOYENNE

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre de Mme Denise Turcotte en date du **19 juillet 2018**;

CONSIDÉRANT que Mme Turcotte est en désaccord à payer des frais de déneigement pour son accès à sa résidence de la rue Séguin;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Hélène Campbell**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le conseil municipal accuse réception de votre lettre, de faire entente avec vos voisins,
que la municipalité doit appliquer la réglementation municipale sur l'entretien des chemins privés
et une rencontre d'information peut être cédulée pour vous guider dans vos démarches.

ADOPTÉ

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

2018-233 MISE EN COMMUN DE SERVICES EN MILIEU MUNICIPAL AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

ATTENDU que le MAMOT offre une aide financière pour susciter la mise en commun d'équipements, d'infrastructure, de services ou d'activités en milieu municipal;

ATTENDU que l'aide pouvant être accordée représente un maximum de 50 % des dépenses admissibles (salaires d'employés municipaux) à l'embauche d'une nouvelle ressource ou à l'ajout d'heures à une ressource déjà en place pour une somme maximale de 50 000 \$;

ATTENDU que la date limite pour déposer une aide financière est le 14 septembre 2018;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Armand serait favorable à unir le service en inspection et urbanisme;

Il est proposé par **Patricia Rachofsky**,

Appuyé par **Nathalie Dorais**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le conseil municipal de Pike River a un contrat lié avec une firme d'inspection et doit la respecter et que le délai est court pour déposer ce projet.

ADOPTÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

2018-234 2018-234 PAIEMENT FACTURE : SORTIES / JUIN 2018 SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES SAINT-ARMAND-PIKE RIVER

ATTENDU la réception de la facture # CRF18000039 de la municipalité de Saint-Armand dans le cadre du service de protection des incendies sur notre territoire;

ATTENDU une facture au montant total de **322.44 \$** pour 2 sorties (18 et 22) juin 2018;

Il est proposé par **Patricia Rachofsky,**

Appuyé par **Marianne Cardinal,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture # CRF 18000039 au montant de **322.44 \$** à la Municipalité de Saint-Armand pour le service de protection en incendie lors de 2 sorties soit le 18 et 22 juin 2018 sur notre territoire.

ADOPTÉ

2018-235 ACHAT REGROUPÉ AVEC LE SERVICE DE PROTECTION DES INCENDIES SAINT-ARMAND-PIKE RIVER / PLAQUE DE # CIVIQUE

ATTENDU une demande de prix auprès de différents fournisseurs soit :

- **Martech**
- **Signoplus**
- **Kalitec**

ATTENDU une rencontre avec M. Andrew Monette le 19 juillet dernier pour discuter des coûts d'achat et l'installation des plaques conjointement avec Saint-Armand et Pike River;

ATTENDU que *le choix de la couleur* est à déterminer pour chacune des municipalités;

ATTENDU que chacune des municipalités paiera pour le nombre de plaques et de poteaux qui seront installés sur leur territoire respectif;

Il est proposé par **Jean Asnong,**

Appuyé par **Marianne Cardinal,**

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le conseil municipal fera l'achat de plaques de numéros civiques de couleur bourgogne avec logo et avec installation auprès de Signoplus.

ADOPTÉ

LOISIRS/CULTURE/MÉDIATHÈQUE

Rien à signaler

HYGIÈNE DU MILIEU

2018-236 OFFRE DE SERVICE / COLLECTES ORDURES TEMPORAIRES / NOPAC

CONSIDÉRANT que Récupération 2000 inc est sous la loi de la faillite;

CONSIDÉRANT qu'il est celui qui fait la collecte et le transport des ordures et ceci jusqu'au 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'il nous a informé qu'il mettait fin au 10 août 2018 au service de la collecte des ordures;

CONSIDÉRANT que NOPAC Environnement nous a offert ses services pour poursuivre la collecte des matières résiduelles (ordures);

CONSIDÉRANT une offre au prix estimé de 890 \$ par cueillette (incluant résidentielle, commerciales et agricoles);

CONSIDÉRANT qu'il reste 14 collectes soit du 13 août au 31 décembre 2018 pour un total estimé de 12 460 \$ + taxes;

CONSIDÉRANT qu'une dispense peut être accordée par le MAMOT dans de telles situations, mais que le contrat de service demandé de gré à gré auprès de soumissionnaire ne dépasse pas 25 000 \$;

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Nathalie Dorais**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le conseil municipal accepte l'offre de M. Marc Vallée, président de NOPAC au coût estimé de 890 \$ la cueillette pour la collecte porte à porte (résidentielle, commerciales et agricole) et ceci pour 14 collectes de la période du 13 août au 31 décembre 2018 au coût total estimé de 12 460 \$ + taxes soit 14 325.89 \$.

ADOPTÉ

2018-237 INVITATION / APPEL DE PROPOSITION / COLLECTE DES MATIÈRES SECONDAIRES - RECYCLAGE / ANNÉES 2019 ET 2020 / MODIFIER RÉOLUTION 2018-0016

CONSIDÉRANT que selon la résolution 2018-0016 il est stipulé : la réception de l'appel d'offres au 1^{er} août pour la collecte des matières secondaire (recyclage);

CONSIDÉRANT des changements dans la liste des fournisseurs fournis par la directrice générale au cours de l'année;

CONSIDÉRANT de modifier la date de réception des appels de proposition au 24 octobre 2018;

Il est proposé par **Patricia Rachofsky**,

Appuyé par **Hélène Campbell**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

D'inviter les entrepreneurs selon la liste fournie par la directrice générale et le choix du conseil municipal à nous soumettre un appel de proposition pour la collecte des matières résiduelles (ordures) et organiques pour l'année 2019.

Réception des documents au plus tard le mercredi 24 octobre 2018 à 12 h.

Ouverture des soumissions le mercredi 24 octobre 2018 à 12 h 10.

Le choix du soumissionnaire sera pris en considération lors de la séance ordinaire du 5 novembre 2018.

ADOPTÉ

2018-238 INVITATION / APPEL DE PROPOSITION / COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES / ANNÉES 2018 -2019 / MODIFIER RÉOLUTION 2018-208

CONSIDÉRANT que selon la résolution 2018-208 il est stipulé : la réception de l'appel d'offres au 24 octobre 2018 pour la collecte des matières organiques;

CONSIDÉRANT de modifier la date de réception des appels de proposition au 26 septembre 2018;

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,

Appuyé par **Nathalie Dorais**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

D'inviter les entrepreneurs selon la liste fournie par la directrice générale et le choix du conseil municipal à nous soumettre un appel de proposition pour la collecte des matières organiques pour l'année 2018-2019.

Réception des documents au plus tard le mercredi 26 septembre 2018 à 12 h.

Ouverture des soumissions le mercredi 26 septembre 2018 à 12 h 10.

Le choix du soumissionnaire sera pris en considération lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018.

ADOPTÉ

2018-239 ACHAT DE BACS ROULANTS POUR LES ORDURES

CONSIDÉRANT que la municipalité devra se prémunir de bacs roulants pour ses citoyens qui n'en ont pas car l'entrepreneur collecte par bras mécanisé;

CONSIDÉRANT que la municipalité peut conclure tout contrat de gré à gré auprès de deux (2) fournisseurs dont l'objet est la fourniture d'assurances, de matériaux, de matériel ou de services de moins de 25 000 \$ sans avoir à passer par la procédure par invitation;

CONSIDÉRANT une demande de prix auprès de 2 fournisseurs pour l'achat de bacs roulants (360L) pour la collecte des ordures;

- USD LOUBAC 78 \$/bac + 752.36 \$ (livraison)
- NOPAC 77 \$/bac + 625 \$ (livraison)

Il est proposé par **Jean Asnong**,

Appuyé par **Marianne Cardinal**,

Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le conseil municipal autorise l'achat de **125 bacs** au coût de 77 \$ l'unité auprès de NOPAC. La distribution se fera par les employés de voirie et un coût approximatif de **82 \$** sera facturé aux citoyens qui recevront un nouveau bac.

ADOPTÉ

2018-240 ACHAT DE PETITS BACS DE CUISINE

CONSIDÉRANT plusieurs appels de citoyens qui sont déçus de ne pas avoir reçu le mini bac de cuisine pour les matières organiques;

CONSIDÉRANT que si on souhaite faire la récupération des matières organiques on doit avoir le mini bac de cuisine pour faciliter ce nouveau service;

CONSIDÉRANT que le prix du mini bac revient à moins de 5 \$ sans subvention et à 3 \$ avec la subvention du PTMOBC (*Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage*);

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Nathalie Dorais**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le conseil municipal fera l'achat de mini bacs de cuisine aux citoyens qui désirent en recevoir. Un mémo sera envoyé pour informer les citoyens à passer à l'hôtel de ville voir le mini bac de cuisine et une réponse d'ici le 15 septembre 2018 pour connaître le nombre à acquérir.

ADOPTÉ

FINANCES ET IMMOBILISATIONS

2018-241 AUTORISATION DE REMBOURSEMENT / ACHAT ARBRES OU ARBUSTES

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a proposé à ses citoyens de faire l'achat d'arbustes ou d'arbres et qu'avec preuve d'achat (facture) un remboursement leur sera accordé de 25 \$ par propriété;

CONSIDÉRANT la réception de factures de :

- Clément Fortin 517 rang St-Henri Sud 25 \$
- Édouard Asnong 225 route 133 25 \$

Il est proposé par **Patricia Rachofsky**,
Appuyé par **Hélène Campbell**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à émettre un chèque à chacun des propriétaires ci-haut listés.

ADOPTÉ

2018-242 CONTRIBUTION FINANCIÈRE : JOURNAL LE SAINT-ARMAND / 15^E ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT une demande de la part du président du CA du Journal Le Saint-Armand pour une contribution pour leur 15e anniversaire d'existence;

CONSIDÉRANT que ce journal communautaire de la Grande Armandie est fier de ces réalisations qui ont assuré une information de qualité pour le développement de notre communauté et près de 90 numéros ont été publiés;

CONSIDÉRANT la continuité de poursuivre ce journal offert gratuitement avec plus de 7 000 copies dans notre Armandie;

Il est proposé par **Marianne Cardinal**,
Appuyé par **Patricia Rachofsky**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que le conseil municipal verse une contribution financière au montant de 100 \$ pour l'année 2018 auprès de l'organisme le Journal Le Saint-Armand.

ADOPTÉ

BÂTIMENT : HÔTEL DE VILLE

Rien à signaler

CORRESPONDANCES

Une liste est déposée au conseil pour information de la correspondance reçue au cours du mois de juin 2018.

RAPPORTS DES INSPECTEURS

Dépôt et analyse des rapports d'inspection de M. Gérard Simard et la firme GESTIM aux membres du conseil municipal seulement.

2018-243 ADOPTION DES SALAIRES VERSÉS JUILLET 2018

Il est proposé par **Nathalie Dorais**,
Appuyé par **Marianne Cardinal**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

QUE le conseil municipal autorise les salaires versés et a payé au montant de **8 967.72 \$** et ceci pour le mois de juillet 2018.

ADOPTÉ

2018-244 APPROBATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE JUILLET 2018

Martin Bellefroid	971.25 \$
Nathalie Dorais	327.68 \$
Nathalie Dorais (Ipad)	10.00 \$
Jean Asnong	327.68 \$
Jean Asnong (Ipad)	10.00 \$
Patricia Rachofsky	327.68 \$
Patricia Rachofsky (I pad)	10.00 \$
Marianne Cardinal	327.68 \$
Marianne Cardinal (Ipad)	10.00 \$
Hélène Campbell	327.68 \$
Hélène Campbell (Ipad)	10.00 \$
Stephan Duquette	327.68 \$
Stephan Duquette (Ipad)	10.00 \$
CARRA (mai 2018)	411.35 \$
AXION (internet, tel, fax) juillet 2018	264.67 \$
AXION (internet pompier) juillet 2018	68.93 \$
Bell mobilité (ipad)	5.75 \$
La Capitale (ass coll août 2018)	652.39 \$
Revenu Canada (DAS juin 2018)	766.51 \$

Revenu Québec (DAS juin 2018)	1 973.91 \$
Hydro-Qc (Luminaires) juin 2018	303.52 \$
Hydro Québec (HV) 28-4 au 29-6-2018	293.24 \$
Hydro Québec (Loisirs)	40.59 \$
Visa Desjardins	126.01 \$
Visa Desjardins (essence)	140.80 \$
TOTAL	8 045.00 \$

Il est proposé par **Patricia Rachofsky**,
Appuyé par **Marianne Cardinal**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que les dépenses incompressibles du mois de juin 2018 soient approuvées.

ADOPTÉ

2018-245 ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUILLET 2018

Sonia Côté (remb km juin)	45.65 \$
Sonia Côté (remb cell), mai à juillet 2018	60.00 \$
Martin Bellefroid (remb cell), mai à juillet 2018	60.00 \$
Gerry Simard (remb cell), mai à juillet 2018	60.00 \$
Desjardins Sécurité Financière (RRS) juillet 2018	263.44 \$
Garage MGO Dupont (pompe essence)	1 383.31 \$
Garage Paul Messier inc (freins arrières)	447.89 \$
GESTIM (24-06 au 21-7-2018)	1 491.70 \$
Groupe Guérin	63.40 \$
Hydro Québec /ajout luminaire 327 route 133	165.56 \$
Hydro Québec /ajout luminaire 579 route 133	165.56 \$
J.A. Beaudoin Construction	620.87 \$
L'Homme & Fils	25.46 \$
MacTrap/ castor	459.90 \$
NOPAC (collecte recyclage) juin 2018	1 114.42 \$
NOPAC (collecte recyclage) juillet 2018	1 114.42 \$
NOPAC (tonnage recyclage) juin 2018 / 7.34 TM	344.31 \$
Outillage Rioux	213.85 \$
Papeterie Coupal	61.40 \$
Petite Caisse	361.88 \$
Récupération 2000 (ordures) juillet 2018	2 120.45 \$
Rona	310.91 \$
Somavrac (abat poussière) 18 847 L	6 434.01 \$
Toilette portative Sanibert	143.72 \$
TOTAL	17 170.31 \$

Fête Nationale rassemblée 2018	1887.42
Marché Gendreau	688.92 \$
Actimax	1 198.50 \$

Il est proposé par **Jean Asnong**,
Appuyé par **Hélène Campbell**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que les comptes dus au mois de juin 2018 soient acceptés et payés.

ADOPTÉ

AFFAIRES NOUVELLES

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

DÉBUT : 21 h 29 FIN : 21 h 55

SUJETS :

- Mikinak / participation / belle organisation
- Asphalte chemin des Rivières aux Fermes Gasser
- Mini bas de cuisine
- Plaque de # civique
- Poteau fibre optique

2018-246 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Patricia Rachofsky**,
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseiller présents :

Que la séance du 6 août 2018 soit levée à 21 h 55.

ADOPTÉ

Martin Bellefroid

Martin Bellefroid, maire

Sonia Côté

Sonia Côté, directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Sonia Côté, directrice générale certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses mentionnées dans le procès-verbal de la séance du **6 août deux mille dix-huit** sont effectuées.

Sonia Côté

Sonia Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Martin Bellefroid, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Martin Bellefroid

Martin Bellefroid, maire